



Cléguer, le vendredi 9 février 2018

J. DANIEL
Président du Syndicat du Scorff

A

Monsieur Patrick BARRUOL
Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
1 Allée du Général Le Troadec
BP 520
56019 Vannes Cedex

N° CASCADE : 56-2017-00047 - 56-2017-00048 - 56-2017-00049 et 56-2017-00050

Objet : Avis motivé sur le dossier loi sur l'eau des dragages d'entretien de la rade de Lorient et clapage des sédiments de qualité immergeable.

Monsieur le Directeur,

Le dossier d'autorisation unique loi sur l'eau relatif aux dragages et entretien dans la rade de Lorient a été transmis à l'avis de la CLE, conformément au décret n° 2017-751 du 1^{er} juillet 2014.

Dans ce cadre, et pour répondre à votre demande, la CLE du SAGE Scorff s'est réunie le 8 février 2018, notamment pour rendre un avis motivé sur le dossier loi sur l'eau.


La CLE du SAGE Scorff est concernée pour la masse d'eau côtière FRGT20, rade de Lorient. Cette masse d'eau est commune au territoire des SAGE Scorff et Blavet, qui partagent un intérêt commun à la protection de sa qualité.


Je tiens à souligner que les syndicats du SAGE Scorff et du SAGE Blavet ont été associés aux réunions de travail par les porteurs du projet et ont pu émettre des remarques en amont de cette consultation.


Suite à l'examen de ce dossier, la CLE souhaite souligner les points suivants :

1. Les quatre maîtres d'ouvrage portuaires principaux de la rade de Lorient se sont engagés dans une démarche de gestion concertée des opérations de dragage qui a donné le jour à un Plan de Gestion Opérationnelle des Dragages (PGOD). Lors de l'élaboration du PGOD, les quatre maîtres d'ouvrage ont informé et consulté les SAGE concernés par le projet (SAGE Blavet et SAGE Scorff), ainsi que les opérateurs Natura 2000. Cette volonté d'une

SYNDICAT DU BASSIN DU SCORFF

 2 rue du Palud - Bas Pont-Scorff
BP 28 - 56620 Cléguer

 Tél : 02 97 32 50 34
Fax : 02 97 32 50 35

 syndicat-scorff@wanadoo.fr
www.syndicat-scorff.fr



gestion concertée des opérations de dragage a donné lieu à une étude d'impact qui porte sur l'ensemble des opérations de dragage concernées par le PGOD, ce qui permet d'avoir une vision globale et à moyen terme des travaux à réaliser et des impacts liés à ces opérations. De plus, le PGOD prévoit la mise en place d'une gouvernance entre les quatre maîtres d'ouvrage pour gérer les opérations de dragage en rade de Lorient pour les 10 années à venir, ce qui permettra une meilleure cohérence des actions menées sur cette thématique.

Le projet est donc compatible avec la disposition 6 de l'objectif 1 du SAGE Scorff qui consiste à : « mettre en cohérence les mesures prises dans les divers documents de planification existant sur le territoire du SAGE Scorff ».

2. Le PGOD prévoit une gestion différenciée des sédiments de dragage en fonction de leur qualité physico-chimique : gestion en mer pour les sédiments de qualité immergeable et gestion à terre pour les sédiments de qualité non immergeable. Les sédiments de qualité immergeable pourront être valorisés dans des projets de reconstitution du Domaine Public Maritime (confortement dunaire, rechargement de plage...) si des besoins sont présents localement. Des études sur la granulométrie et la qualité physico-chimique des sédiments seront effectuées préalablement à toutes opérations de dragage.

Le projet est donc compatible avec les dispositions 55 et 56 de l'objectif 3 du SAGE Scorff.

- Disposition 55 : Gérer les opérations de désenvasement des espaces portuaires
- Disposition 56 : Limiter les rejets en développant des techniques alternatives au rejet en mer

La Commission a bien intégré qu'une étude sera effectuée avant chaque opération de dragage et restera vigilante au respect des mesures limitant l'impact sur l'environnement, notamment sur les périodes d'interventions.

La CLE a donc émis un avis favorable au dossier loi sur l'eau.

Veillez croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de mes sincères salutations.

Le Président de la CLE

Jo DANIEL



SYNDICAT DU BASSIN DU SCORFF
2, rue du Palud - Bas - Pont-Scorff - B.P. 28
56620 PONT-SCORFF

SYNDICAT DU BASSIN DU SCORFF



2 rue du Palud - Bas Pont-Scorff
BP 28 - 56620 Cléguer



Tél : 02 97 32 50 34
Fax : 02 97 32 50 35



syndicat-scorff@wanadoo.fr
www.syndicat-scorff.fr